

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 1^{er} juin 2023

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 27

D23.057

L'an deux mille vingt-trois,

le premier juin,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : CITERIN Sylvie, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David, POUGET Valérie, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme, DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D23.057 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE EXTENSION
BLANCHISSERIE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que des écritures d'ajustement et de compte à compte apparaissent nécessaires, notamment pour régulariser des écritures d'arrondis.

M. Philippe ROCHOUX, Vice-Président en charge de la Commission Finances, propose d'établir une décision budgétaire modificative N°1 pour prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2311.1 à 3, L2312.1 à 4 et L2313.1 et suivants,

VU la délibération N°D23.042 en date du 6 avril 2023 adoptant les 9 Budgets Annexes au Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative N°1 telle que figurant ci-après, intégrant les régularisations ci-dessus exposées,

DECIDE d'établir une décision modificative N°1 afin de prévoir les crédits budgétaires y afférents et pouvoir comptabiliser les écritures correspondantes,

**Section
fonctionnement**

Article	Désignation	F/I	S	Montant
65888	Autres charges de gestion courante	F	D	10,00 €
	Total Dépenses fonctionnement			10,00 €
75888	Produits divers de gestion courante	F	R	10,00 €
	Total Recettes fonctionnement			10,00 €

CHARGE Monsieur le Président ou le Vice-Président de l'exécution de la présente délibération, et de sa notification à Monsieur le Trésorier de Marvejols,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 5 juin 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL